

Orphelins de paroles

Myriam Szejer

Hôpital Antonine Bécclère, Clamart, France

RESUMO

Órfãos de palavras

Desde a mais tenra idade, uma criança tem o direito de crescer em sua história, a história que é governada sua concepção e que é delineada por seu desenvolvimento fetal, sem qualquer disjunção entre essa história e aquela após seu nascimento. A exploração da amnésia infantil que consiste na negação da existência de memórias esquecidas do início da vida do sujeito é a negação de uma parte fundamental dessa vida, e é muito difícil para a criança estruturar-se sobre o que não é dito. Desde o princípio de suas vidas, crianças abandonadas podem expressar sinais que podem ser traduzidos em uma busca por significado. O significado de suas vidas. O acesso ao simbólico é aberto para eles entre as linhas de sua história e nomeação. De modo a mudar a filiação, é necessário conhecer o que foi renunciado de modo a lamentar a perda. Para ajudar um órfão a viver completamente seu destino particular, é preciso admitir-se que ele terá que lidar com traços de uma ferida primordial, tanto real quanto simbólica, por toda vida. E é somente ao reconhecer esse fato que a sociedade pode demandar o oferecimento de ajuda a essas crianças por meio da adoção. Essa criança é, sem dúvida, filha de seus pais adotivos, mas também continuará sendo a filha de seus pais biológicos. A dupla lealdade, se não funciona no registro legal, permanece inscrita no inconsciente e pode estar na origem de um mal-estar e certos tipos de comportamentos, bem e mal sucedidos, que são às vezes inexplicáveis.

Palavras-chave: subjetividade; psicoterapia clínica; adoção

ABSTRACT

Orphans of words

From the earliest age, a child has the right to grow up in his history, the history that governed his conception and which fashioned his foetal development, without any disjunction between this history and that from after his birth. The exploitation of children's amnesia which consists of denying the existence of forgotten memories from the beginning of the subject's life is a negation of a fundamental part of this life, and it is very difficult for a child to structure himself on what is not said. From the beginning of their lives, abandoned children can express signs translatable into a demand for meaning. The meaning of their lives. It is between the lines of their history and their naming that access to the symbolic is opened up for them. In order to change filiation, it still needs to be known what has been renounced in order to mourn it. To help an orphan live his particular destiny to the full, it has to be admitted that he will have to bear the traces of a primordial wound, as much real as symbolic, for his entire life. It is only in taking account of this fact that society can claim to help to these children with adoption. Son of his adoptive parents, this he no doubt is, but he will also remain the son of his biological parents. The double loyalty, if it does not function in the legal register, remains inscribed in the unconscious and can be at the origin of a malaise and certain types of behaviour, both successful and unsuccessful, that are sometimes inexplicable.

Keywords: subjetividade; clinic psychotherapie; adoption

En France, comme ailleurs, des bébés sont abandonnés. Les femmes qui ne veulent, ou plutôt ne peuvent pas, élever l'enfant qu'elles mettent au monde ont toujours créé un problème pour les sociétés. De ce fait, la question de l'abandon des enfants à la naissance s'est posée tout au long de l'histoire. Pour

éviter les infanticides ou les abandons sur la voie publique, le clergé et l'Etat français ont tour à tour tenté d'en organiser les modalités. Aujourd'hui, si au Maroc, c'est en fonction de la kafalah que se trace l'avenir de ces enfants – avec les avantages et les inconvénients qu'elle présente –, en France, c'est la

loi régissant les modalités de l'accouchement sous "x" qui conditionne leur sort.

Toute naissance mal déclarée trouble l'ordre humain. Cela fait partie des hypocrisies qu'il est difficile d'intégrer socialement. Il en est ainsi des accouchements sous "X". À l'orée du deuxième millénaire, les défenseurs des femmes (qui défendent leur droit à être anonymes) s'opposent encore avec passion aux défenseurs des enfants (qui bataillent pour le droit de l'enfant à connaître son origine) à chaque fois que le sujet revient dans l'actualité.

Depuis une douzaine d'années, j'accompagne les femmes qui se présentent pour accoucher ainsi anonymement à la maternité à laquelle je suis attachée comme psychanalyste. Je les écoute, l'équipe les aide à préparer la naissance, l'accueil et le futur de l'enfant. Il n'en reste pas moins qu'une naissance sous X est un drame.

La loi

La loi française permet donc à une femme d'accoucher en demandant le secret de son admission et de son identité. C'est une disposition signée à Vichy par le maréchal Pétain en 1941. L'Etat prend en charge les frais relatifs à la naissance et le suivi de grossesse. Le bébé devient pupille de l'Etat. On disait, il y a encore peu de temps qu'il était "immatriculé pupille de l'état", un terme à connotation déshumanisante qui a été progressivement abandonné. Le nom de la mère, si elle le souhaite, n'est mentionné ni dans l'acte de naissance, ni dans les dossiers médicaux ou administratifs. Elle peut laisser dans le dossier des éléments non-identifiants relatifs à l'histoire de l'abandon, y compris éventuellement son identité et celle du père. Si la mère en a décidé ainsi, son enfant ne pourra légalement jamais avoir accès à ses origines. Les travailleurs sociaux des maternités transmettent ces informations à l'œuvre d'adoption publique ou privée à laquelle est confié l'enfant. Trois prénoms lui sont, à sa naissance, attribués par sa mère ou par l'officier d'état civil, l'un d'entre eux servant de patronyme.

Dès sa sortie de l'hôpital, le bébé est placé en pouponnière ou en famille d'accueil pendant deux mois avant d'être déclaré adoptable. C'est le délai de rétractation dont dispose la mère pour récupérer son enfant si elle change d'avis.

Depuis la réforme socialiste de 2002, les femmes sont incitées à laisser à tout moment sous pli fermé leur identité. Si elles acceptent de le faire, le Conseil

National pour l'Accès aux Origines Personnelles se charge de la responsabilité et du recel de cette identité. Si l'enfant plus tard demande à connaître l'identité de sa mère ou à la rencontrer, le CNAOP se chargera de la contacter et, si les deux parties le souhaitent, d'accompagner leur rencontre.

Les parents adoptifs

Au moment de l'adoption plénière qui est la forme d'adoption la plus pratiquée en France, un nouvel acte de naissance sera établi et le premier considéré comme nul. L'enfant devient alors sur cet acte "réputé né de ses parents adoptifs!" – formule qui laisse pensif. Ces derniers peuvent modifier ses prénoms. La majorité d'entre eux le fait, mais on leur conseille vivement aujourd'hui, de garder le prénom utilisé au début de sa vie, au minimum en deuxième place, pour maintenir une continuité identitaire chez l'enfant adopté.

Parler d'adoption renvoie chacun à la générosité à l'égard d'une enfance en mauvaise posture. Il faut se méfier. Les parents parfaits n'existent pas et les adoptants n'échappent pas à cette règle. La plupart sont au clair avec leur projet. Parmi eux beaucoup ont de plus en plus souvent recours à ce procédé à la suite d'un échec d'assistance médicale à la procréation. Pour ceux-ci, les médecins français doivent en quelque sorte prescrire la demande d'adoption parallèlement à leur démarche d'assistance à la procréation, "au cas où ça marcherait pas!". Le bébé se retrouve alors objectivé tel un médicament pour guérir une stérilité. Or le bébé de l'adoption n'est pas le bébé biologique et lui demander de faire comme s'il l'était, c'est lui faire une grande violence.

Si le désir d'enfant est authentique, il n'est pas synonyme de désir d'adoption et le travail d'élaboration psychologique qui leur permettrait de faire le deuil de l'enfant de leur chair pour adopter celui des autres n'est pas toujours terminé lorsque ces couples accueillent un bébé.

Repère anténataux et parole

Pour les nourrissons nés après un accouchement au secret l'histoire ne peut pas se penser de façon transgénérationnelle, à partir des grands parents par exemple. La naissance les coupe radicalement de tout ce qu'ils connaissent. Il y a une discontinuité absolue entre leurs perceptions aériennes et leurs perceptions anténatales mémorisées: la voix de leur mère, sa langue maternelle et tout ce qu'elle contient, son odeur, les bruits de son corps, sa chaleur, éventuellement la

voix du père, des proches, s'ils ont parlé près du ventre maternel pendant la grossesse, l'ambiance familiale: tout ce qui permet à un bébé de se repérer dans les premiers moments de sa vie disparaît. La seule chose qui puisse éventuellement faire lien, ce sont les paroles le concernant prononcées à son adresse et donnant sens à ce qu'il doit vivre. A aucun moment ces paroles ne devraient lui être cachées. Il faudrait les lui dire au plus tôt après la séparation. Il y a véritablement une urgence de parole. Il me paraît en effet primordial de dire à tout nouveau-né d'où il vient en termes clairs. Il ne s'agit pas de juger mais de transmettre un savoir, une parole qui va constituer chez l'enfant un savoir inconscient. Cet énoncé aura une valeur indispensable au développement du psychisme et qui contribuera à la production de sa pensée.

C'est pourquoi il est important d'accompagner les nourrissons abandonnés au cours de leur séjour hospitalier et que quelqu'un, mandaté par leur mère, se charge de leur transmettre oralement l'histoire qu'elles ont confiée afin qu'ils puissent grandir dans leur vérité. Cette mission peut être remplie par le professionnel qui a rencontré la mère, parfois le père s'il est présent et qui a été mis au courant de l'histoire du bébé. Il est cependant souhaitable que ce professionnel soit convaincu de l'intérêt de parler ainsi au nourrisson, afin qu'il puisse réaliser sa tâche de façon authentique. Les nouveau-nés sont en attente de paroles vraies, dites au bon moment par la bonne personne. Il est très bouleversant d'en observer les effets. Ces bébés paraissent comme en attente des mots qui leur sont adressés, porteurs de leur histoire. Certains réagissent violemment en s'éveillant, en pleurant, puis se calment au moment où l'on évoque l'adoption, comme si le sens de ces paroles venait directement s'imprimer en eux, comme s'ils comprenaient. L'un s'endormira profondément dès la fin du récit, un autre restera dans un sommeil profond comme s'il ne voulait rien savoir de cette histoire, reprenant ainsi à son compte l'ambivalence de sa mère. Ce dernier a d'ailleurs été dirigé vers un psychanalyste par le personnel de la pouponnière parce qu'il souffrait de troubles respiratoires à répétition qui ont été interprétés comme un désir de retour à une respiration ombilicale qui lui rendrait sa mère.

La question qui, à juste titre, harcèle les adoptés ensuite c'est: "pourquoi m'ont-ils abandonné? était-ce parce que je suis mauvais" et aussi: "qui m'a abandonné? à qui je ressemble?". Comment ne pas se prendre pour le résidu d'une histoire malheureuse et s'en sentir responsable si aucune information n'est transmise pour y donner sens? Ce sens pourtant,

rappelons le, se trouve très souvent dans une histoire d'amour...

La censure

L'abandon est un mot tabou car il a une connotation morale. C'est pourquoi les parents qui ont adopté un nourrisson ont une fâcheuse tendance à laisser un blanc sur cette histoire qui précède l'adoption, histoire malheureuse d'un enfant, de ses parents, mais aussi histoire malheureuse d'un couple et de sa stérilité. Les parents comme la société se donnent le droit de censurer parmi les informations transmises à l'enfant, ainsi ils créent des liens collectifs de silence constituant des nœuds trop solides pour les enfants dans la temporalité présente car leur validité concerne une autre temporalité, à la mesure de celle de l'inconscient. Le refoulement ne se programme pas. Ces secrets au profit de la société créent des orphelins de parole. Ainsi notre société constitue des enfants trop adoptables, des enfants en dehors des lignées. C'est pourquoi il me semble important que les parents puissent avoir accès à l'intégralité des dossiers et la transmettent. Un bébé né sous "x" a absolument besoin de savoir d'où il vient, les raisons de l'abandon, où il est, qui sont ceux qui sont responsables de lui, quel sera son futur, et ceci sans aucune censure. Nous, psychanalystes, partons du principe que tout discours formulable renferme des énoncés manquants. Cependant pour représenter ce manque dont est peuplé l'inconscient, la société prétend pouvoir choisir. En particulier de ne pas dire les énoncés les pires, par exemple lorsque l'enfant est né d'un viol ou d'un inceste. De cette façon se forme un lien idéalisé voué à être incontestable sous couvert de moralité ou de fonction pédagogique.

La psychanalyse nous a montré qu'on négocie mieux une vérité sur soi, même cruelle, qu'un mensonge. Demander à un enfant de se structurer sur du non-dit, c'est lui demander de nier une partie de lui-même. Car lui, il le sait bien ce qu'il a vécu, et si sa conscience ne le lui rappelle pas explicitement, son inconscient viendra, par des symptômes inexplicables, en témoigner tout au long de son existence. En cas d'abandon à la naissance, pour l'enfant comme pour la mère, la séparation néonatale revient à la perte d'une partie de son moi. Il leur reste à l'un comme à l'autre la sensation du membre fantôme à vie.

La vérité et l'amnésie

Les paroles seront stockées dans l'inconscient de l'enfant et lui permettront de bâtir son histoire sans rupture avec la vie anténatale qu'il a mémorisée.

Ceci pose la question de la vérité et de la révélation. Le contenu du dossier sera expliqué ensuite à l'enfant, par ses parents, en respectant son âge et sa capacité d'en intégrer consciemment les éléments les plus douloureux. Si certains d'entre eux leur semblent trop lourds à transmettre (il s'agit le plus souvent de viol ou d'inceste), c'est alors à la demande de l'enfant après sa majorité, qu'un personnel formé le fera au cours d'un accompagnement respectueux. N'oublions pas que ces paroles lui auront déjà été dites à sa naissance et que l'amnésie infantile n'efface pas mais refoule pour les nécessités du développement psychique de chacun. La verbalisation du contenu du dossier ne doit être en fait qu'une confirmation de ce qu'il sait déjà plus ou moins consciemment et qui donne sens à sa vie. A lui de décider ou non s'il souhaite y avoir accès et quand. Si les parents adoptifs élèvent cet enfant dans sa vérité, il fera au mieux avec ses propres forces. Certains y réussiront mieux que d'autres.

Dès le début de leur vie, mais aussi plus tard, comme en témoignent les psychanalystes qui reçoivent les adoptés de tous les âges, l'humain a besoin des mots de son passé pour vivre dans sa véritable identité. Quand il ne les a pas, on risque de voir émerger dans les moments de remaniement inconscient de la filiation comme les naissances, les décès ou à l'adolescence, une souffrance ravageuse. En ce sens, il me semble que notre loi est pathogène. C'est ce dont l'Etat a pris conscience dans sa dernière réforme à la suite des revendications associatives d'adoptés et de mères ayant accouché dans ces conditions sans en réaliser les conséquences. On a ainsi tenté d'en diminuer la toxicité sans toutefois oser supprimer l'accouchement sous "x".

La blessure primordiale

La mère de naissance n'est pas pour autant morte mais innommable et sans traces. Perdue définitivement, amputant le psychisme de l'enfant qui n'a pu se développer à travers les étapes psychiques et physiques de son autonomisation progressive par rapport à elle. Ce n'est qu'en tenant compte de cette blessure primordiale que la société peut prétendre porter secours à ces enfants par l'adoption.

Il est grave que la société cautionne le trou de l'origine dès la naissance. Comment le cerveau du nourrisson peut-il symboliser les données nécessaires au développement harmonieux de son activité cognitive? Comment donner sens à une souffrance présente aussitôt la naissance si les mots manquent? C'est ainsi

qu'on voit de très jeunes bébés se laisser dépérir ou tomber malades parfois gravement au cours du délai de rétractation et renoncer à leurs symptômes dès que quelqu'un leur dit leur histoire, les raisons de l'abandon et également le projet d'avenir conçu pour eux.

La manière dont les sociétés peuvent se construire autour d'un meurtre ou d'un mensonge initial est impressionnante. L'horreur, on le sait depuis les camps de concentration et autres génocides, c'est de mourir sans trace, sans inscription. Mourir et naître sans inscription, cela revient au même.

En outre, le fait que l'enfant doit être placé provisoirement en attendant qu'il soit adoptable à la fin du délai de rétractation entraîne des séparations qui viennent redoubler la séparation initiale d'avec la mère de naissance. C'est pour l'enfant une attente interminable. Selon certaines études, les facultés d'apprentissage à l'adolescence seraient en relation avec l'âge de l'abandon, celui de l'adoption et avec ce que l'enfant a vécu entre ces deux événements. Qu'elles soient réelles ou symboliques, ces ruptures de lien ne sont pas sans effets, et, il est bien difficile d'en évaluer les conséquences. Si le concept de résilience, très en vogue, tend à nous fournir une bonne conscience, n'oublions pas de nous demander ce qu'il advient des non-résilients.

Souffrance de parole

Les bébés peuvent très vite, et souvent au cours du délai de rétractation, souffrir d'un manque de parole. Leur expression est principalement physique, le corps devenant le lieu du langage. Ils peuvent perdre du poids de façon inquiétante, refuser de manger, de dormir, ou au contraire dormir constamment, ou encore être très agités, ils peuvent présenter des symptômes respiratoires, digestifs ou cutanés que l'on peut interpréter comme un souhait de communiquer, une quête de sens. Si on leur fournit les paroles qui leur racontent leur histoire, celle de leur père, leur mère, leur famille et celle de l'abandon, si on leur dit ce qui leur arrive et ce qui va leur arriver, souvent le soulagement est très rapide. Mais il est hélas rare que tous ces éléments soient dits aux bébés abandonnés.

Entre les lignes de leur histoire et de la nomination s'ouvre pour les petits d'humains l'accès au symbolique. L'histoire qui les précède et les traverse avec ses aléas tisse la trame d'une structure au sein de laquelle peut s'envisager le processus d'un désir d'adoption qui, on le rappelle, n'est pas seulement passif. Il ne leur suffit pas d'être adoptables, puis

adoptés, encore faut-il qu'eux-mêmes se retrouvent en possession d'une liberté suffisante pour s'autoriser à désirer adopter une famille. Pour changer de filiation, il faut savoir à quoi on renonce afin de pouvoir en faire le deuil. Aucun être humain ne peut se recommander de sa seule puissance.

Pour qu'un humain puisse se penser humain, il faut que cette coupure, cette castration dite ombilicale lui permette de s'autonomiser. Les concepts d'histoire, de préhistoire peuvent décrire une parole qui se situe en dehors de l'enfant, le dépasse et constitue une sorte de canevas psychique pour son développement. Sa naissance illustre cette histoire dans la mesure où il la reçoit et l'accepte avec ses aléas. Mais, en même temps, on pourra dire qu'il s'en éloigne car il la parle, la pense. C'est une dimension spécifique de l'humain. Pour la respecter, lorsque les parents ne peuvent pas remplir la fonction de pourvoyeurs des paroles structurantes nécessaires au développement de l'enfant, d'autres doivent s'en charger afin que celui-ci soit en mesure de fonctionner personnellement et socialement dans sa propre vérité.

Reconnaître la blessure primordiale et sa spécificité est la base de toute adoption respectueuse, celle qui peut permettre l'accès du sujet à un futur en harmonie avec ce qu'il a traversé. Il est grand temps de ne plus privilégier, sans les travailler de surcroît, les blessures liées à la stérilité et de penser les orphelins uniquement en termes de social, de charité

religieuse ou d'humanitaire. Il faut au contraire faire passer en priorité la connaissance apportée par la science et la psychanalyse. Avec ce qu'elles nous enseignent aujourd'hui, on ne peut plus se contenter d'aborder la question de l'abandon et de l'adoption sous l'angle exclusif des bons sentiments.

REFERENCES

- Szejer, M. (Org.) (2003). *Le bébé face à l'abandon, le bébé face à l'adoption*. Paris: Ed Albin-Michel.
- Szejer, M. & Eliacheff, C. (Orgs.) (2003). *Le bébé et les ruptures*. Paris: Ed. Albin Michel.
- Szejer, M. & Szpeker, G. (2002). *Bébé rentre à la maison, Alice Neuman (pseudo)*. Paris: Editions Albin Michel.
- Szejer, M. & Stewart, R. (2002). *Ces neuf mois là*. Paris: Ed. Laffont.
- Szejer, M. (2002). *Moi, je connais bien les bébés*. Paris: Editions Albin Michel.
- Szejer, M. & Caumel Dauphin, F. (2001). *Les femmes et les bébés d'abords. Pour une médicalisation raisonnée de la maternité*, Paris: Editions Albin Michel, Paris.
- Szejer, M. & Frydman, R (Orgs.) (1998). *Le bébé dans tous ses états*. Paris: Ed. O.Jacob.
- Szejer, M. (1997). *Des mots pour naître*. Paris: Gallimard.

Recebido: 02/01/2006

Revisado: 11/07/2006

Aceito: 15/08/2006

Sobre a autora:

Myriam Szejer: Docteur en médecine; Pedopsychiatre et psychanalyste, Hôpital Bécélère, Clamart (France); Présidente de l'association "La Cause des Bébé(s)" (Montrouge, France) qui regroupe des professionnels de périnatalité et petite enfance dont le but est de faire progresser et diffuser le savoir sur le bébé avant et après sa naissance afin de mieux le comprendre et de mieux le respecter. Pour cela l'association organise des groupes de travaux, des congrès nationaux et internationaux, des formations, des publications (collection de livres "La Cause des bébé(s)" aux éditions Albin Michel, Paris). Elle intervient aussi dans les événements spécialisés et grand public: conférences, presse en France et à l'étranger.